

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2026

Conseil municipal Membres

En exercice :13
Présents :13
Votants :13

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 30 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Mallard, Maire.

Présents : Mmes Baudet, Deletang, Le Thomas, Mariello, Pélagère, Rossignol Mrs Charrier, Diard, Gomez, Mallard, Roegiers, Starzinsky, Theillet.

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire : M. Starzinsky

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h07.

ORDRE DU JOUR

- D0626 FINANCES - Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- D0726 FINANCES – Vote des taux des taxes locales
- D0826 FINANCES - Budget primitif 2026
- D0926 FINANCES - Subventions aux associations
- D1026 FINANCES – Plan de financement prévisionnel travaux Rue de l'Arc en Ciel
- D1126 INSTITUTION – Désignation des représentants aux EPCI
- D1226 INSTITUTION – Commissions communales
- D1326 DOMAINE – Convention Syndicat de la Voirie

Questions diverses

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Monsieur le Maire déclare qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour et d'ajouter la délibération concernant la désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs – CCID.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux soit avant le 20/05. La demande a été reçue en mairie le 08/04, sachant qu'il n'y aura pas de conseil municipal au mois de Mai et vu l'urgence pour répondre, Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

- D0626 FINANCES - Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- D0726 FINANCES – Vote des taux des taxes locales
- D0826 FINANCES - Budget primitif 2026
- D0926 FINANCES - Subventions aux associations
- D1026 FINANCES – Plan de financement prévisionnel travaux Rue de l'Arc en Ciel
- D1126 INSTITUTION – Désignation des représentants aux EPCI
- D1226 INSTITUTION – Commissions communales
- D1326 DOMAINE – Convention Syndicat de la Voirie
- D1426 INSTITUTION - désignation des commissaires CCID

D0626 FINANCES - FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu la loi de finance n°2015-1785 du 29 décembre 2015, portant modernisation de la structure des carrières de la Fonction Publique,
Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,
Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu le renouvellement du conseil municipal qui a suivi les opérations électorales du 15 mars 2026,
Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 d'élection du Maire et des Adjointes,
Vu les arrêtés n°AI2604 et n°AI2605 du 25 mars 2026 de délégation du Maire aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'allouer, dans les conditions prévues par la loi pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité de fonction versée aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,

Considérant que l'indemnité du Maire est de droit fixée au maximum, sauf si le Maire demande expressément une indemnité d'un montant inférieur au maximum,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ décide d'allouer les montants maximum des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoint, à compter du 1^{er} avril 2026 :

Strate population de 500 à 999 habitants

- Taux voté en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire

- Maire 44,3 %
- Adjointes 11,7 %

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

(Article 78 de la loi 2002 -276 du 27 février 2002 - article L.2123-20 et suivants du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) : 770

INDEMNITÉS ALLOUÉES

A. Maire (article 2123-23 du CGCT)

Fonction	Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée (en % de l'indice terminal)	Montant mensuel brut
Maire	Thierry Mallard	44,3	1820,96

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Fonction	Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée (en % de l'indice terminal)	Montant mensuel brut
1er adjoint	Monique Pélagère	11,7	483,81
2e adjoint	Patrick Starzinsky	11,7	483,81

D0726 FINANCES – TAUX DES TAXES LOCALES

Le Maire expose que les taux de la commune sont inférieurs à ceux de la strate démographique et n'ont pas été augmentés depuis 2021. Afin de compenser la faible hausse de la DGF, les exonérations votées par l'Etat et ainsi maintenir la capacité d'autofinancement de la commune, il est nécessaire d'augmenter les taux des taxes locales.

M. Mallard propose une hausse des taux de la taxe foncière bâti de 1 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Considérant le programme d'investissement soutenu pour 2026 et les années à venir,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

13 voix pour
0 abstention
0 contre

► Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe foncière bâti : 37,50
- Taxe foncière non-bâti : 49,28 (inchangé)
- Taxe d'habitation : 11,17 (inchangé)

Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la notification aux services préfectoraux et fiscaux.

D0826 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2026

M. Le Maire, après avoir fait part aux conseillers des résultats d'exécution 2025 et de leur affectation, propose l'approbation du budget 2026 de la commune tel que présenté par chapitres et après avoir détaillé les projets d'investissement, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

- Montant : 620 000 €

Investissement

- Montant : 323 200 €

Budget total

- **Montant : 943 200 €**

Taux de fongibilité des crédits

- En fonctionnement et investissement : 7,5 %

Vu le CGCT article L. 2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°D0126 du 3 mars 2026 d'approbation du CFU 2025,

Vu la délibération n°D0226 du 3 mars 2026 d'affectation du résultat 2025,

Vu la délibération n° D0626 du 14 avril 2026 déterminants les indemnités du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°D0726 du 14 avril 2026 fixant les taux de fiscalité locale,

Considérant le budget présenté aux Conseillers,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

13 voix pour 0 contre 0 abstention

- Approuve le budget primitif 2026 tel que résumé ci-dessus.
- Charge le Maire de la transmission et de la notification au Préfet et au Comptable public.

L'ensemble des conseillers municipaux décident d'augmenter la subvention de l'association « Chercheurs de Trésors », association des parents d'élèves du RPI La Clisse-Luchat-Pisany. La commune compte 32 enfants dans le RPI. Le montant voté est de 300 euros (au lieu de 150 euros).

D0926 FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose l'attribution d'une subvention aux associations locales.

Il propose à l'assemblée de procéder au versement des subventions aux associations et divers organismes conformément à l'annexe IV-B8 du budget 2026:

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le CGCT article L.2311-7 ;

Vu le budget primitif voté le 14 avril 2026 par le Conseil Municipal ;

Considérant les demandes de soutien financier reçues de la part de diverses associations ;

Considérant que M. Thierry Mallard, le Président de l'AICA et également Maire, ne prend pas part au vote ;

• AICA de La Clisse.....	250.00 €	65748
• Chercheurs de Trésors.....	300.00 €	65748
• ADSM17.....	50.00 €	65748
• MFR Cravans.....	50.00 €	65748
• Avenir Cycliste	50.00 €	65748
• Centre Recherche Cancer	100.00 €	65748
• France Alzheimer 17.....	100.00 €	65748
• Les Restaurants du Coeur.....	300.00 €	65748
• ADMR – Saujon	50.00 €	65748

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour :

Donne son accord pour procéder au versement de ces subventions et charge M. Le Maire d'établir les mandats correspondants et d'en informer le Comptable public,

D1026 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES EPCI

Vu le renouvellement du conseil municipal qui a suivi les opérations électorales du 15 mars 2026,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner les délégués auprès des différents EPCI afin de représenter la commune de La Clisse et s'exprimer en son nom. Les délégués ainsi désignés rendront compte au conseil municipal de l'activité de l'établissement,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► Désigne les délégués suivants :

Syndicat Départemental d'Electrification

- Représentant au collège électoral du canton - M. Patrick Starzinsky

Syndicat Départemental de la Voirie

- Représentant au collège électoral du canton - M. Patrick Starzinsky

Soluris - Syndicat Mixte pour l'informatisation communale

- Délégué titulaire - Mme Monique Pélagère
- Délégués suppléants - Mme Valérie Deletang
- M. David Theillet

Syndicat du Pays de Saintonge Romane

- Délégué titulaire - M. Thierry Mallard
- Délégué suppléant - M. David Theillet

Correspondant défense

- M. Maximilien Gomez

Syndicat Mixte de la Charente Aval - SMCA

• Référants communal du
sous-bassin Arnoult-Bruant

- M. Thierry Mallard
- M. Jérôme Charrier

Comité National d'Action Sociale – CNAS

• Délégué titulaire au collège des élus

- Mme Monique Pélagère

D1126 - COMMISSIONS COMMUNALES

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du Conseil municipal qui a suivi les opérations électorales du 15 mars 2026,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de former les commissions communales et d'en désigner les membres. Les commissions ainsi formées étudieront, chacune dans son domaine de compétences, les projets de la commune et exposeront à l'ensemble du conseil municipal leurs conclusions.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide des commissions suivantes :

Finances

- M. Thierry Mallard
- Mme Monique Pélagère
- M. Patrick Starzinsky

- Mme Florence Le Thomas
- Mme Sophie Baudet

Bâtiments communaux - Voirie - Travaux - Gestion du pluvial - Aménagement du territoire (Urbanisme - Environnement - Réseaux – Patrimoine)

- M. Thierry Mallard
- M. Patrick Starzinsky
- M. David Theillet

- M. Maximilien Gomez
- M. Christophe Diard
- M. Jérôme Charrier

Action sociale - Services à la personne - citoyenneté - Plan communal de sauvegarde Commission ouverte aux citoyens

- Mme Monique Pélagère
- Mme Marie-Chantal Mariello
- Mme Jennifer Rossignol

- Mme Valérie Deletang
- Mme Sophie Baudet

Communication - Fêtes et cérémonies - Animation - Vie associative

Commission ouverte aux citoyens

- M. Mallard Thierry
- Mme Marie-Chantal Mariello
- Mme Valérie Deletang

- M. Jérôme Charrier
- Mme Jennifer Rossignol
- M. Patrick Starzinsky

D1226 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE
conventions pour mission de maîtrise d'œuvre

M. Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue de l'Arc en Ciel (VC 13) qui comprend :

- Le rabotage ou le terrassement de l'ancienne chaussée ;
- La création de chaussées neuves avec finition en enrobé à chaud ;
- La mise en œuvre de bordures et caniveaux ;
- La création de trottoirs ;
- La création d'un réseau d'eaux pluviales (noue et fossé) ;
- La mise en œuvre des signalisations verticale et horizontale.

Après étude du dossier, M. le Maire propose aux conseillers de poursuivre le projet dont le montant des travaux est estimé à 250 000 € HT hors options et de l'autoriser à signer la convention afin que les travaux nécessaires puissent commencer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP,

Vu la convention présentée par le Syndicat Départemental de la Voirie 17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier l'ensemble des missions au syndicat départemental de la voirie 17,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la commune,
- charge le maire de signer tous documents relatifs à cette mission.

D1326 - DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CCID

Vu le Code Général des Impôts, article 1650-1,

M. Le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée de leur mandat est identique à celui du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux qui leur sont confiés. Le choix doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes imposées à chacune des taxes directes locales.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 24 noms suivante :

La séance a été levée à 21h45

Présents : Mmes Baudet, Deletang, Le Thomas, Mariello, Pélagère, Rossignol Mrs Charrier, Diard, Gomez, Mallard, Roegiers, Starzinsky, Theillet.

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire : M. Starzinsky

Le Maire, *Thierry Mallard*

Le secrétaire, *Patrick Starzinsky*



Publicité

Date d'affichage :10/06/2026

Durée :2 mois

Commissaires titulaires

- Florence Le Thomas
- Christophe Diard
- Sophie Baudet
- Jérôme Charrier
- Maximilien Gomez
- Monique Pélagère
- David Theillet
- Patrick Starzinsky
- Jean-louis Hervaud
- Annie Bouhard
- James Viaud
- Jean-Marie Roegiers

Commissaires suppléants

- Daniel Bouhard
- Jacki Hervaud
- Sébastien Chauvet (Luchat)
- Josette Roy
- Daniel Seguin (St Georges des Coteaux)
- Eric Duprat
- Jean-Claude Chauvet (Luchat)
- Maurice Le Thomas
- Valérie Deletang
- Jacques Esnault
- Fabrice Magnaux
- Agnès Roegiers

► charge le Maire de transmettre cette proposition au Directeur Départemental des Finances Publiques.

QUESTIONS DIVERSES

Photos des conseillers municipaux sur le site internet : L'ensemble des membres du conseil municipal ont approuvé l'idée d'ajouter leur photo dans l'organigramme du conseil municipal sur le site internet. Mesdames Jennifer Rossignol et Sophie Baudet se proposent de s'occuper du site internet afin de soulager la secrétaire générale de mairie.

Téléphone d'astreinte : Suite à un problème de vidange de piscine le dimanche 12 avril, le maire et ses adjoints souhaitent prendre un téléphone d'astreinte. M. Patrick Starzinsky propose de s'en occuper et de contacter M. Poulet notre correspondant à Orange Pro.

Cérémonie du 8 mai : Monsieur le Maire s'excuse auprès des conseillers municipaux mais il ne pourra pas être présent à la cérémonie du 8 mai. Début de la cérémonie à 9h30 accompagnée de l'orchestre « les coquelicots de sablonceaux ». La cérémonie sera suivie d'un moment convivial (café, thé, galettes, jus de fruits)

Brocante : Monsieur le Maire informe que le secrétariat a reçu plusieurs appels concernant la brocante du mois d'août. L'association « la gabirotte » ayant été dissoute au mois de février, la mairie recherche une association pour reprendre la brocante. M. Patrick Starzinsky se charge de contacter association « les chercheurs de trésors ».

Prochaine réunion du conseil municipal

Les Conseillers municipaux décident de se réunir le mardi 15 septembre 2026 à 19h.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- D0626 FINANCES - Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- D0726 FINANCES – Vote des taux des taxes locales
- D0826 FINANCES - Budget primitif 2026
- D0926 FINANCES - Subventions aux associations
- D1026 FINANCES – Plan de financement prévisionnel travaux Rue de l'Arc en Ciel
- D1126 INSTITUTION – Désignation des représentants aux EPCI
- D1226 INSTITUTION – Commissions communales
- D1326 DOMAINE – Convention Syndicat de la Voirie
- D1426 INSTITUTION - désignation des commissaires CCID